

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

*Mme Estelle GALLANT, Professeur des universités, Vice-Présidente déléguée aux Relations Européennes et Internationales,*

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900006 – Service Commun des Relations Européennes et Internationales :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO900006, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget,
- les contrats ERASMUS après approbation du représentant légal.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle GALLANT, Monsieur Loïc DEMEESTER, Directeur du Service Commun des Relations Européennes et Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Elle annule et remplace la délégation consentie à Mme Estelle GALLANT et M. Loïc DEMEESTER en date du 28 août 2023.

Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

La déléguée,

  
Estelle GALLANT

Le délégué,

  
Loïc DEMEESTER

Le Président,

  
Hugues KENFACK

